Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 139 Cote : 11NUM/1R1222_01

Bouchard

Nom : Bouchard

Prénoms : Jean Pierre Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 77

Classe de mobilisation : 1890

ÉTAT CIVIL.

Né le 10 Mai 1870, à St Georges, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, résidant à St Georges, canton d'Heyrieux, département de l'Isère, profession de cultivateur

fils de feu Jean et de Sanguinet Annette, domiciliés à St Georges, canton d'Heyrieux, département de l'Isère

N° 91 de tirage dans le canton d'Heyrieux

SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains, yeux châtains, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale

Taille : 1 m. 62 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 2 ; militaire (2). ____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 30e d'Infanterie — NUMÉRO au répertoire du corps.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'Inf. VIENNE 1er Cl

Dans l'armée territoriale et dans ____ 109e Régiment 2e Bal 3990 L10

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de Vienne le 1er Novembre 1891 comme appelé arrivé au Corps le 4 dudit N M 2377

Envoyé en congé le 28 Sept. 1894 en attendant son passage dans la réserve

Certificat de bonne conduite : Accordé

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er Novembre 1894

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Régiment d'Inf[te] à Vienne

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 388

A accompli une 1re période d'exercices dans le 6e Régiment 2e Infanterie du 14 au 31 octobre 1897.

A accompli une 2e période d'exercices dans le 96e Regt d'Inf[te] du 30 Juillet au 25 Août 1900

Passé dans l'armée territoriale le 1er Novembre 1901

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale (Service de la Réquisition) du 3 août au 11 Août 1914 et renvoyé dans ses foyers le 5 août 1914 - 281

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Rappelé à l'activité par ordre de mobilisation générale de 1914. Arrivé au Bataillon le 11 octobre 1914 au 2e Bataillon 1915 - Décédé au Pont des Hornes à Condrieux 6 janvier 1915 - Campagne contre l'allemagne du 3 au 4 août 1914 au 11 octobre 1914 au 2 avril 1915 -

A accompli une période d'exercices dans le 109e Régt 2e Bal d'Infanterie du 28 Mai au 10 Juin 1906

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er OCTOBRE 1910

Libéré du service militaire le ____

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 Novem 1894	1 Novem ~~1901~~ 1904	1 Novem ~~1907~~ 1910 1er OCTOBRE	1 Novem ~~1916~~ 1er OCTOBRE 1917

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1873.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. 4